

Lettre aux Chapareillanais

Chapareillan, le 27 mars 2026

Très chers habitants de Chapareillan,

Les élections municipales 2026 ont pris fin, et il nous paraît important de tirer le bilan de cette campagne.

Nous souhaitons tout d'abord remercier nos soutiens et nos électeurs. Nous sommes reconnaissants de vos encouragements et de votre esprit constructif et volontaire. Nous avons pris plaisir à proposer une nouvelle voie pour le village, et nous avons apprécié vous savoir à nos côtés.

Votre mobilisation n'a malheureusement pas suffi et les 61,45% de voix pour la liste de la Continuité indiquent clairement le sens dans lequel Chapareillan veut poursuivre.

La campagne a été longue et remplie d'événements. Nous souhaitons y revenir, et rétablir quelques éléments, objectivement, avec justesse, car il est important pour nous que les faits soient clairs pour tout le monde.

Pour commencer, nous avons eu connaissance, au cours de la campagne, d'un message circulant largement sur les portables des soutiens de la liste de la Continuité, dans Chapareillan et au-delà de notre commune. Ce message montre une image de cercueil en carton contenant une photo de Mme Venturini, laquelle nous tient pour responsables. Nous ne le sommes pas. **Si ce fait existe et que de telles menaces ont été proférées, nous le condamnons avec la plus grande fermeté.** Nous nous questionnons néanmoins, quel bénéfice aurait retiré notre liste d'un tel acte ? Mme Venturini nous a indiqué lors du Conseil Municipal d'installation ne pas avoir porté plainte. Nous l'invitons vivement à le faire, afin que le ou les auteurs de ce fait soient identifiés.

Pour poursuivre, nous avons besoin de préciser que nous soupçonnons avoir été victimes d'espionnage. Une série de faits circonstanciés, des allusions de certains membres de la liste de la Continuité, des témoignages oraux et un message vocal anonyme étayent notre soupçon. Nous avons d'ailleurs émis le 7 février un communiqué, indiquant que nous nous étonnions de la reprise (parfois mot pour mot) de certains éléments de notre programme.

Nous n'avons pas de preuve irréfutable de ces faits d'espionnage, et nous ne savons pas qui pourrait en être à l'origine. S'ils sont avérés, **ils constituent une infraction électorale (article L.97 du Code électoral), mais aussi une infraction pénale (article 226-1 et 226-2 du Code pénal) et peuvent être punis d'emprisonnement.**

Nous souhaitons ensuite revenir sur l'amalgame entre notre liste et les tracts de l'écho du Cernon et d'Alternative. Nous souhaitons clarifier les éléments suivants : les porteurs de ces messages parlent en leur nom propre. Des membres de Chapareillan 2026 ont fait partie d'Alternative il y a 6 ans, il n'y a pas de secret sur ce point. Chapareillan 2026 n'a pas participé à la rédaction de ces tracts. Ni le fond, ni la forme ne correspondent aux valeurs que nous avons portées durant cette campagne électorale.

Cet amalgame, poussé au départ discrètement par les soutiens de la liste de la Continuité, s'est affiché clairement dans le dernier tract distribué par cette liste. Cette confusion a probablement été très utile pour la victoire de Mme Venturini et nous le regrettons.

Nous profitons de ce point pour préciser que la diffusion de tracts le dernier jour de la campagne électorale est illégale dans le cas où cela ne laisse pas la possibilité à la partie attaquée de se défendre (article L.49 du Code électoral).

Le point suivant concerne des rumeurs de diffamation d'un membre de la Continuité, dont aurait été coupable notre liste. Les accusations qui ont été formulées sur cette base constituent elles-mêmes des faits de diffamation.

Etant donné le caractère privé de ces éléments, la suite est traitée maintenant par la justice. Un membre de notre liste a porté plainte pour ces faits. Nous le répétons donc avec calme, nous n'avons jamais diffamé qui que ce soit, et nous ne le tolérerions pas. **Nous précisons d'ailleurs qu'aucune plainte n'a été déposée contre un membre de notre liste.**

Nous souhaitons maintenant revenir sur deux rumeurs supplémentaires: la « *fermeture du Bistroquet* », et la « *fermeture de la Maison Des Jeunes* » si notre liste obtenait la victoire aux élections. Ces rumeurs sont fausses, elles ont été avancées par les personnes en charge de ces associations, et aujourd'hui, pour certaines, élues au conseil municipal.

A propos de la MDJ, jusqu'à ce jour (et depuis plusieurs années), le budget du CCAS est utilisé en partie à l'intention de la MDJ. La MDJ ne perçoit pas d'aide aux associations de la mairie, mais l'aide à travers le CCAS est bien supérieure à ce qu'elle percevrait si c'était le cas. Le calcul des subventions aux associations se faisant en partie par le nombre d'adhérents.

Nous dénonçons cette façon de procéder et notre souhait était de remettre ces éléments en ordre, c'est-à-dire verser une subvention pour les associations plutôt que de financer à travers le CCAS. En contrepartie, le CCAS aurait conservé la totalité de sa dotation pour ses actions à vocation sociale.

Il n'a donc jamais été question de fermer la MDJ, que nos enfants plébiscitent (dont les enfants de certains membres de notre liste).

Concernant le Bistroquet, des propositions de bar associatif ont déjà été faites à plusieurs reprises dans le passé par des associations de la commune. Toutes ces propositions ont été refusées, la mairie en place n'a pas souhaité accompagner ces projets, à l'exception du bar associatif festif, présidé alors par Arthur Cullati.

Nous dénonçons une différence de traitement entre les associations. Nous avons également le souhait que la communication du Bistroquet respecte la réglementation en vigueur, en termes de prévention contre l'alcoolisme et de protection des mineurs.

Notre souhait n'a jamais été de mettre fin à l'aventure du Bistroquet, mais de faire respecter le cadre légal et au contraire de l'ouvrir à d'autres publics et créneaux horaires.

Nous profitons de ce point pour préciser que des communications par messages écrits ont été faites pendant la campagne, à partir des listes de diffusion de certaines associations. **Cette méthode est illégale (RGPD + article L.97 du Code électoral) et nous la condamnons.**

Mme Venturini et son équipe ont écrit et répété que leur campagne était propre, a contrario de la nôtre. Nous sommes bien entendu en désaccord et les éléments ci-dessus vous donnent quelques arguments de notre part. Rien de ce qui nous a été reproché pendant la campagne ou jusqu'à ce jour n'est vrai, ou correct.

Les éléments énoncés dans ce courrier ont été remis à la justice, parce qu'ils sont sérieux. Cependant, nous n'avons pas le souhait de remettre en cause l'élection, nous reconnaissons que le village a choisi de manière claire un nouveau mandat pour Mme Venturini et nous le respectons.

Cette campagne a été riche de rencontres, d'échanges et d'enseignements. Nous en ressortons déçus, troublés, fatigués, et parfois encore en colère. Malgré tout, ces sentiments ne nous détournent pas de notre volonté de participer positivement à la vie de Chapareillan, et nous restons dans une attitude active, participative et constructive. Nous sommes à l'écoute de tous les projets, de toutes les bonnes volontés, pour faire vivre notre village, ensemble.

Nous souhaitons le meilleur pour Chapareillan.

Merci pour votre soutien, à bientôt.

La liste Chapareillan 2026,

Ensemble pour demain.

laliste@chapareillan2026.fr

Chapareillan2026.fr



Chapareillan
2026

Ensemble pour demain